

Avis de consultation

Parcs Ontario révisé le plan de gestion du parc provincial Quetico. Le présent document renferme les questions à l'étude et propose des scénarios de gestion du parc.

Nous vous invitons à passer le document en revue et à le commenter. Toute rétroaction sera intégrée aux documents publics pour la durée du processus de planification. Sauf s'il a été demandé de les garder confidentiels, les commentaires seront donc soumis à l'examen du public sur demande, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Toute personne désirant demeurer anonyme n'a qu'à le préciser dans sa réponse. Les commentaires et les demandes d'information supplémentaire doivent être soumis à la personne suivante :

Robin Reilly, directeur
Parc provincial Quetico
Révision du plan de gestion
108, avenue Saturn
Atikokan (Ontario) P0T 1C0
Tél. : 807 597-5018
Télééc. : 807 597-6185
queticoplan@ontario.ca

Les commentaires seront pris en considération au cours de l'élaboration du plan de gestion de parc préliminaire.

Le MRN recueille vos renseignements personnels et vos commentaires aux termes de la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* de l'Ontario. Vos renseignements personnels (adresse, nom, numéro de téléphone, etc.) seront protégés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, mais vos commentaires seront versés au dossier de la consultation et accessibles au public. Le MRN pourra utiliser les renseignements personnels pour vous envoyer de l'information sur d'autres initiatives de planification qui pourraient être menées ultérieurement dans la région du parc. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la *Loi*, s'adresser à Bill Moody, dans le District de Fort Frances, au 807 274-8632.

Scénarios de gestion

Introduction

Parcs Ontario cherche à connaître l'avis d'Autochtones, de parties intéressées et du grand public dans le cadre de la révision du plan de gestion du parc provincial Quetico. Nous vous invitons à passer en revue le document de travail sur les scénarios de gestion et à le commenter; nous nous intéressons en particulier à vos préférences et à ce que vous pensez des possibilités présentées. Toute rétroaction sera la bienvenue et sera prise en considération au cours de l'élaboration du plan de gestion de parc préliminaire.

De nos jours, les parcs sauvages ont une grande valeur en tant que vastes territoires relativement bien conservés illustrant le patrimoine naturel de la province. La *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* accorde à leur préservation beaucoup d'importance pour la perpétuation et l'évolution des espèces et des écosystèmes floraux et fauniques en Ontario ainsi que pour les loisirs, les activités de sensibilisation et la recherche. Les parcs peuvent servir d'habitat à une variété d'espèces végétales et animales, notamment l'orignal et le loup, qui ont besoin de grands espaces pour survivre. Comme il est absolument crucial de protéger et d'améliorer l'intégrité écologique des parcs, l'activité des visiteurs se limite généralement à des loisirs à faible incidence sur l'environnement. Il est possible de vivre dans les parcs sauvages des expériences

exceptionnelles alliant surpassement, solitude et immersion totale dans le patrimoine naturel ou culturel de l'Ontario, et ce, dans le plus grand respect de l'environnement.

Le parc provincial Quetico s'étend sur 4758 km² (475 782 ha) de terrain accidenté dans le Bouclier canadien et comprend de nombreux lacs et cours d'eau (figure 2). Il occupe une zone de transition entre les forêts boréales au nord, les forêts mixtes au sud et les forêts des grandes plaines à l'ouest et au sud-ouest. L'abondance des cours d'eau, la richesse de l'histoire culturelle, la beauté des paysages vierges et l'absence relative de véhicules motorisés contribuent à la réputation du parc en tant que région offrant des possibilités uniques pour la pratique du canoë sauvage.

Processus de révision du plan

Adopté en 1977, le plan directeur initial du parc provincial Quetico montrait de quelle manière le gouvernement entendait mettre en valeur et gérer le parc dans les années à venir. Deux révisions subséquentes, en 1982 et en 1988, ont permis d'en assurer l'actualité et la pertinence ainsi que de résoudre certaines questions. En 1992, la Première nation du lac la Croix a proposé la refonte du plan, exercice qui a donné lieu à l'accord de coexistence relatif au lac La Croix et à la politique révisée du parc (1995), laquelle constitue le plan de gestion actuel.

La révision d'un plan de gestion de parc consiste à analyser la pertinence de son contenu¹. Il s'agit entre autres de réévaluer tous les aspects du plan original, notamment en ce qui a trait aux objectifs, au zonage, à l'intendance des ressources, à la mise en valeur et au fonctionnement du parc. Une planification et une consultation publique approfondies sont nécessaires à cette fin. Les groupes consultatifs, les séances portes ouvertes, les annonces dans le Registre environnemental et les avis directs aux parties intéressées et touchées, y compris la consultation et la participation des Premières nations des environs, sont parmi les modes de consultation employés dans le cas du parc provincial Quetico.

La planification de la gestion tiendra compte des usages autochtones actuels et du désir de la Première nation du lac la Croix de profiter des perspectives économiques et d'emploi du parc. L'accord de coexistence (1994) renferme de plus amples directives sur la participation de cette Première nation à la planification de la gestion.

Progrès de la révision du plan de gestion du parc provincial Quetico

Le processus de planification de la gestion du parc provincial Quetico en est actuellement à sa troisième étape. Le document sur les scénarios de gestion est le premier à fournir de l'information sur d'éventuelles politiques de gestion pour le parc. Lorsqu'elle élabore des scénarios, l'équipe de planification ne part pas de zéro. Elle doit tenir compte :

- de la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*;
- des directives stratégiques émises pour la classe du parc (énoncées dans des documents tels les politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario (1992) et l'*Atlas des politiques d'aménagement des terres de la Couronne* (APATC).

¹ Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, il faut examiner les plans tous les dix ans afin de déterminer s'il y a lieu de les réviser.

Processus de planification de la gestion et calendrier

1^{re} étape – Cadre de référence – Diffusion le 17 juillet 2006, examen de **97** jours

2^e étape – Renseignements généraux – Diffusion le 29 août 2007, examen de **45** jours

► **3^e étape – Scénarios de gestion** – Diffusion le 16 août 2010, examen de **60** jours

4^e étape – Plan de gestion de parc préliminaire – Diffusion prévue à l'automne 2011, examen de **60** jours

5^e étape – Plan de gestion approuvé du parc – Diffusion prévue au printemps 2012

À ce jour, le processus de révision du plan a mené à la diffusion de deux documents.

1. Une invitation à participer à la révision du plan et à examiner le cadre de référence a été lancée le 17 juillet 2006. Le cadre expliquait la raison du projet et présentait le personnel, les ressources et les principales étapes de la révision du plan de gestion du parc.

2. Rendu public le 29 août 2007, le document *Renseignements généraux* fournissait de l'information sur les caractéristiques naturelles, culturelles et récréatives du parc et définissait provisoirement les questions sur lesquelles porterait la révision du plan du parc provincial Quetico.

Les deux documents sont accessibles par Internet sur le site Web de Parcs Ontario :

www.parcsontario.com/quet_planning.html.

Pour obtenir ces documents en version papier, s'adresser au bureau du parc :

Tél. : 807 597-5018/Télec. : 807 597-6185

queticoplan@ontario.ca

Objectifs et principes relatifs aux parcs provinciaux

La *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* (LPPRC) traite des objectifs et de l'intégrité écologique des parcs, aspects centraux de la gestion du parc provincial Quetico et de la planification de celle-ci.

Objectifs des parcs provinciaux de l'Ontario

Par. 2 (1) Les objectifs visés lors de la création et de la gestion des parcs provinciaux sont les suivants :

1. Protéger de façon permanente les écosystèmes représentatifs, la biodiversité et les éléments du patrimoine naturel et culturel de l'Ontario dont l'importance est reconnue à l'échelle de la province, et gérer ces territoires pour faire en sorte de maintenir leur intégrité écologique.

2. Offrir des possibilités d'activités récréatives de plein air qui sont durables sur le plan écologique et encourager les retombées économiques de telles activités.

3. Offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs des occasions de mieux connaître et de mieux apprécier le patrimoine naturel et culturel de l'Ontario.

4. Faciliter la recherche scientifique et fournir des repères pour soutenir la surveillance des changements écologiques du paysage plus étendu.

Principes de planification et de gestion

Art. 3. Les principes suivants encadrent tous les aspects de la planification et de la gestion du réseau de parcs provinciaux et de réserves de conservation de l'Ontario :

1. Le maintien de l'intégrité écologique est la priorité principale et le rétablissement de l'intégrité écologique est pris en considération.
2. Des possibilités de consultation sont offertes.

Intégrité écologique

Par. 5 (2) L'intégrité écologique s'entend d'une condition où les composantes biotiques et abiotiques des écosystèmes et la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques sont caractéristiques de leurs régions naturelles, et où le rythme des changements et les processus des écosystèmes sont laissés intacts.

Idem

- (3) Pour l'application du paragraphe (2), l'intégrité écologique s'entend notamment de ce qui suit :
- a. des populations saines et viables d'espèces indigènes, y compris les espèces en péril, et le maintien de l'habitat dont elles dépendent;
 - b. des niveaux de qualité de l'air et de l'eau qui sont compatibles avec la protection de la biodiversité et la pratique des loisirs.

Intégrité écologique du parc provincial Quetico

L'intégrité écologique est multidimensionnelle et difficile à mesurer. Si la science nous a permis de bien comprendre la structure, la composition et la fonction des écosystèmes, elle n'a pas percé tous les secrets de ces ensembles complexes qui évoluent constamment. Il en va ainsi du parc provincial Quetico, dont nous ne possédons pas encore toutes les données écologiques.

Les directeurs de parc ont donc tout un défi à relever : ils doivent dresser et mettre en oeuvre des plans de gestion de parc sans disposer de toute l'information écologique requise. Aussi doivent-ils recourir à la gestion adaptative, qui consiste à évaluer, à l'aide d'indicateurs qu'ils auront conçus à cette fin, l'efficacité de leur gestion pour ce qui est de préserver ou d'améliorer l'intégrité écologique. À mesure qu'ils obtiennent de nouvelles données, ils peuvent réviser et adapter leurs stratégies de gestion afin de protéger toujours mieux l'intégrité écologique du parc.

Gestion adaptative

La gestion adaptative (figure 1) est une approche pratique visant à améliorer la gestion des ressources. Elle prévoit un processus de mise en oeuvre des décisions en matière de gestion des ressources, la surveillance et l'évaluation des résultats ainsi que le recours aux données pour rectifier constamment l'orientation de la gestion.

Le parc provincial Quetico n'est qu'un élément du paysage provincial; pour cette raison, il subira toujours des influences hors du contrôle de ses directeurs (p. ex., changements climatiques, pluies acides, activités sur des terres de la Couronne). Sa gestion doit donc viser un équilibre optimal entre l'intégrité écologique et la possibilité de jouir du parc. Conformément à la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, la gestion visera à préserver l'intégrité écologique actuelle et à l'améliorer lorsque c'est possible.

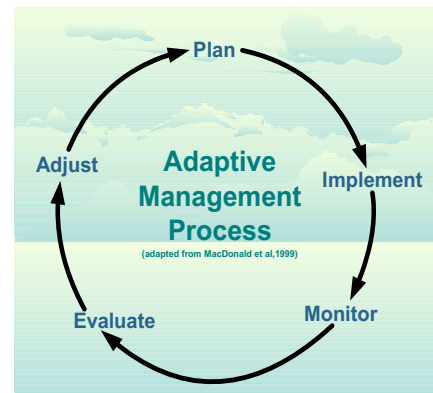


Figure 1 : La gestion adaptative

Quel est le rôle du parc provincial Quetico dans la protection de la biodiversité de l'Ontario?

En 2005, le gouvernement provincial a rendu public le document phare *Protéger la biodiversité pour assurer l'avenir : Stratégie de la biodiversité de l'Ontario*, qui propose diverses méthodes pour protéger la biodiversité de l'Ontario. La biodiversité est un volet important de l'intégrité écologique du parc provincial Quetico et le document sur les scénarios de gestion reflète les principes et les stratégies que renferme *Protéger la biodiversité pour assurer l'avenir*. Il propose des politiques conformes aux objectifs globaux de la Province, sans négliger les besoins locaux.

Biodiversité

La diversité biologique ou biodiversité concerne la variété de la vie, telle qu'elle est exprimée par les gènes, les espèces et les écosystèmes, qui sont définis par des processus écologiques et évolutifs. (MNR, *Protéger la biodiversité pour assurer l'avenir : Stratégie de la biodiversité de l'Ontario*, 2005).

Nous vous invitons à en apprendre davantage sur la biodiversité : ses principes, les menaces qui la guettent et les stratégies visant à la protéger en Ontario. Lisez le document accessible à l'adresse suivante : www.mnr.gov.on.ca/MNR/biodiversity/.

Que vous est-il demandé de commenter maintenant?

Dans le cadre des consultations antérieures sur le parc provincial Quetico, le public a cerné des « thèmes de gestion » sur lesquels devait porter la révision du plan de gestion et que le document aborde des manières indiquées ci-dessous.

1. Dans le cas des thèmes pour lesquels au moins deux approches de gestion distinctes semblent envisageables (conformes aux politiques du parc, à la LPPRC, etc.), le document propose divers scénarios. Le premier consiste à conserver l'orientation en vigueur, qui est prévue dans le plan de gestion actuel du parc provincial Quetico (1995) et qui respecte les politiques des parcs provinciaux et satisfait aux normes minimales d'exploitation. Les autres scénarios visent l'intégrité écologique et proposent d'autres moyens d'atteindre les objectifs multiples énoncés dans la LPPRC.

2. Dans le cas des thèmes où essentiellement une seule approche semble envisageable (conforme aux politiques du parc, à la LPPRC, etc.), un scénario unique sera proposé à la prochaine étape du processus de révision du plan. Évoqués brièvement à la fin du document, ces thèmes seront présentés plus en détail dans le plan de gestion de parc préliminaire.

Veillez indiquer vos préférences quant aux scénarios présentés dans le document. Pour vous aider dans cette tâche, nous avons fourni une fiche de commentaires distincte, où vous pouvez résumer vos remarques avant de la soumettre. Si vous pensez à d'autres façons de traiter un sujet donné, n'hésitez pas à aussi les exprimer. Prenez note toutefois qu'avant d'être envisagé en tant que solution de gestion potentielle, tout nouveau scénario proposé sera examiné afin que soit établie sa

conformité aux politiques des parcs provinciaux et à la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*.

La possibilité de commenter le document sur les scénarios de gestion est offerte aux personnes inscrites sur la liste de diffusion du parc provincial Quetico ainsi qu'au grand public par l'entremise d'annonces dans les médias et du Registre environnemental établi en application de la Charte des droits environnementaux (n° d'enregistrement PB06E2023), accessible à <http://www.ene.gov.on.ca/envregistry>.

Adaptive Management Process (adapted from MacDonald et al., 1999)	Processus de gestion adaptative (adapté de MacDonald et autres, 1999)
Plan	Planification
Implement	Mise en oeuvre
Monitor	Surveillance
Evaluate	Évaluation
Adjust	Ajustement